



# *La petite Liassoise*

**Bulletin Municipal n° 17** - Octobre 2023



Comité de rédaction : Mairie de Lias

Commission de communication: Stéphane De Castro, Kathy Duprat, Christian Marrast, Bernard Pandelé, Jacques Van Waes et les aimables participations de Karine André et Corinne Morange.

# Le mot du Maire



Liassoises, Liassois

2023 une année pleine de renouveaux difficiles à mettre en place. D'abord toutes nos excuses pour le retard à la parution de cette rubrique. Point par point :

Le 8 mai, la mayades qui a permis de rassembler la population liassoise dans un moment convivial.

Le 27 mai, l'Association Cantonale des Chasseurs a réuni 270 convives dans un esprit de solidarité.

Esprit festif. 2023 restera gravée par l'engagement du Comité des fêtes. Le retour de la course landaise qui marque l'attachement à nos traditions. A l'occasion, la ganaderia Dussau a tenu son engagement à nous présenter ses couleurs. Je ne peux oublier le parcours de 1986 à ce jour à retrouver Pierre Dussau, ses fils et ses petits-fils. Je tiens à féliciter Lucas qui a décroché le titre de champion des jeunes dans les arènes de Garlin.

Une fête ne doit sa réussite qu'à ces personnes qui s'engagent autour d'un Président pour nous faire vivre des jours heureux. Félicitations à Morgane pour son répertoire, elle a émerveillé le public par sa voix.

Lias en Liesse nous a également fait profiter de manifestations très réussies, et apporte une belle dynamique à notre village. Je suis certain que de nouvelles idées sont en préparation pour égayer la fin de l'année.

Le 2 septembre, une date historique, le rassemblement féminin national des joueuses de quilles. Après une telle réussite, une nouvelle porte s'ouvre pour 2024. La Société de Chasse ne reste pas dans l'ombre et prépare une année nouvelle pour nous faire partager de bons moments, déguster de bons repas dans un esprit convivial.

Je suis certain que tous réunis, Comité des Fêtes, Lias en Liesse et Société de chasse, l'aventure sera des plus belles.

La surprise du 11 novembre : la poule au pot...

Je souhaite que cette fin d'année nous ouvre un bel avenir pour 2024.

Espérant vous retrouver pour partager des moments de bonheur.

A bientôt,

Votre Maire

# Les Délibérations

## Principales délibérations du Conseil municipal

### **DEFENSE INCENDIE DU MASSIF DE LA TAUZIOLE :**

C. Rande, président de l'ASA de la Tauziolle, a adressé un courrier à la mairie afin de solliciter une aide exceptionnelle pour le nettoyage des chemins pour la défense contre les incendies du massif de la Tauziolle (640 ha).

Il y explique que les cotisations des membres de l'ASA (1500 €/an) ne couvrent pas les frais d'entretien des 10km de chemins qui doivent rester praticables pour les services de secours, également utilisés par les chasseurs et les promeneurs. Ces frais s'élèvent à 1000 /1300 € pour un nettoyage léger (banquettes) une fois par an, 3000 / 3300 € par an pour un nettoyage complet (banquette + épareuse)

M. Rande propose une participation des 5 communes concernées, en fonction de la surface de massif de leur territoire.

Monclar	290 ha → 500 €
Estang	170 ha → 500 €
Larée	120 ha → 500 €
Lias d'Ac	40 ha → 250 €
Cazaubon	20 ha → 250 €

Après calcul, l'entretien des chemins - soit un nettoyage léger (1300 €) et un nettoyage complet (3300 €) par an - coûte 4.80 € par hectare (déduction faite des cotisations).

La participation de la commune de Lias d'Armagnac, si elle était proportionnelle à la surface concernée, devrait donc s'élever à 192 €.

Le Conseil Municipal a décidé de verser la participation exceptionnelle demandée mais souhaite connaître le mode de calcul retenu par le président de l'ASA pour cette répartition des participations communales. Un courrier sera adressé au président de l'ASA en ce sens.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023.**

Comité des fêtes	1000 €
Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €
Club des aînés ruraux	100 €
FNACA	50 €
Lias en liesse	1000 €
Parents d'élèves de Panjas	150 €
Coopérative scolaire Estang	150 €
Coopérative scolaire Panjas	150 €
Association sportive les Mousquetaires (lycée de Nogaro)	40 €
Croix-Rouge française	100 €
RBAFC	100 €
PAC Rugby	100 €
Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €
Société de pêche	50 €
Tennis club d'Estang	150 €
TADAM	100 €
Premières notes	100 €
CCAS Lias d'Armagnac	1 000 €
Collège Jean Rostand	60 €
Contribution : SIVU Ayzieu Lias Panjas	11 000 €
Contribution : Syndicat SDE Auch	30 €

Il est convenu que les subventions ne seront versées qu'aux associations qui auront fourni leurs bilans moral et financier pour l'année 2022.

#### **LICENCE IV**

Le conseil avait déjà décidé la prise en charge financière des formations licence IV des présidents du Comité des fêtes et de l'Association de chasse de Lias d'Armagnac.

La commune est bien titulaire de la licence, les associations qui veulent l'exploiter doivent :

- Signer une convention avec la Commune
- Modifier leurs statuts pour y faire apparaître une activité commerciale (vente de boissons)

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la licence IV.

#### **MODIFICATION DU STATUTS :**

- Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du **Syndicat Départemental d'Énergies du Gers** qui porte essentiellement sur :
  - Le changement de nom du syndicat qui devient Territoire d'Énergie Gers
  - La modification de certains articles afin de faire évoluer l'activité du syndicat dans le domaine des énergies renouvelables, notamment par la prise de participation à la SEM (société d'économie mixte) qui sera créée pour gérer les projets autour des énergies renouvelables. Société dont la majorité du capital sera détenue par des établissements publics (SDEG et Département du Gers pour 60 %), le reste par une société privée (Principalement EDF, Total Gaz, Direct énergies...).
  - SIVU (regroupement scolaire Panjas Ayzieu Lias d'Armagnac) : le Conseil Municipal a voté l'intégration de la commune de Campagne d'Armagnac. Le nom du SIVU n'est pas modifié.

#### **RENOVATION DES TOILETTES PUBLIQUES :**

Les fêtes désormais organisées dans le nouveau hangar communal ont mis en évidence l'insuffisance des toilettes publiques du village. Le Conseil municipal a donc décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation et la mise aux normes PMR des toilettes publiques.

Les devis obtenus permettent d'estimer les travaux de réhabilitation à 13 580 € HT.

Le Conseil Municipal a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières pour la réalisation de ce projet :

- Du Conseil Départemental 20 %
- De l'Etat au titre de la DETR 30 %
- Du Conseil Régional 20 %
- Autofinancement 30 %

#### **DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE**

A plusieurs endroits sur la commune, le réseau ne fournit pas un débit suffisant pour installer une borne. Il faudra donc installer des bâches ou des citernes.

La commune ne dispose pas des terrains nécessaires, il conviendra de signer des conventions d'utilisation de terrains avec des propriétaires privés.

Le Conseil Municipal décide de commencer par l'installation d'une borne d'incendie sur la route du Château d'eau (côté impasse Charnits) et la réalisation d'un aménagement afin d'accéder au point d'eau de M. Roumentas.

La question sera à nouveau posée de savoir si le raccordement au niveau du lac de Maisonnave ne peut pas être modifié pour permettre le branchement des pompiers.

#### **URBANISME**

La loi Climat et Résilience (2 août 2021) impose l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle régionale à l'horizon 2050 et, en première étape de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces d'ici 2031.

Le SRADET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) doit être modifié en ce sens au plus tard en février 2024.

La Présidente de la région Occitanie a déposé une demande auprès du gouvernement pour que les grands projets d'envergure régionale ou nationale (autoroute, aménagements ferroviaires, projets économiques stratégiques...) ne soient pas comptabilisés au niveau régional mais au niveau national pour que notre région qui manque d'infrastructures ne soit pas pénalisée.

La sobriété foncière devra néanmoins être mise en place dans tous les documents d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUi...). Quand le SCOT sera adopté, les communes auront entre 1 et 3 ans pour se mettre en conformité avec. Ceci aura un coût.

Le Conseil communautaire réunit le 30 novembre 2022 a voté en faveur du transfert de la compétence PLUi à la demande du président de la Communauté des Communes du Grand Armagnac avec pour objectifs de :

- Mieux répondre aux objectifs du SCOT (en cours d'élaboration)
- Mieux prendre en compte les enjeux de consommation foncière imposés par la loi Climat et Résilience
- Se mettre d'accord sur des projets structurants (services, commerces, mobilités, équipements, tourisme...) à l'échelle du territoire de la Communauté des Communes
- De limiter les frais d'études à l'élaboration d'un seul document : le PLUi

Désormais, il revient à chaque commune membre de se prononcer sur l'opportunité du transfert de compétence par délibération de son conseil municipal. Pour rappel, ce transfert est soumis à la règle de la minorité de blocage, c'est-à-dire que le transfert de la compétence PLUi ne s'opèrera pas si au moins 25 % des communes (7) représentant au moins 20 % de la population (2 662 habitants) de la communauté s'y opposent.

Le Conseil Municipal a décidé de refuser le transfert de la compétence à la Communauté des Communes pour essayer de garder la main sur sa carte communale.

### **FISCALITÉ**

Le Conseil Municipal, a décidé de ne pas augmenter les impôts et d'appliquer les taux suivants pour 2023

Taxe	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	47.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,25 %
Taxe d'habitation	17.92 %
CFE(Cotisation Foncière des Entreprises)	26,55 %

### **LOCATION DU HANGAR**

Le Conseil Municipal a décidé que :

- Le hangar sera exclusivement loué aux particuliers résidant sur de la commune de Lias d'Armagnac. Un forfait de 50 € sera demandé pour la participation aux frais (eau/électricité) et l'utilisation de la chambre froide.
- L'utilisation sera gratuite pour les associations liassoises.
- Les associations extérieures pourront également louer le hangar. Un forfait de 50 € sera demandé pour la participation aux frais (eau/électricité) et l'utilisation de la chambre froide.
- Les tables et les bancs sont à l'usage exclusif du hangar. Ils ne sont pas prêtés pour un usage extérieur.
- En cas de demande, **seules les tables blanches en plastique de la salle de fêtes pourront être prêtées.**

# Budget primitif

## Note de présentation brève et synthétique budget primitif 2023

### Commune de Lias d'Armagnac

L'article L 213-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointes au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera publiée sur le site internet de la Mairie ([www.liasdarmagnac.fr](http://www.liasdarmagnac.fr)).

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **A - Recettes de fonctionnement**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

**La fiscalité** : Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts, y compris le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur lequel il était à nouveau invité à se prononcer.

Taxe foncier bâti : 47.49 %

Taxe foncier non bâti : 44.25 %

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 17.92 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26.55 %

**Les dotations versées par l'Etat** : en 2023 la dotation forfaitaire représente 43.03 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2022	2023
Dotation Forfaitaire	29 746 €	29 617 €
Dotation de Solidarité Rurale	27 331 €	29 179 €
Dotation Nationale de Péréquation	9 755 €	10 026 €
Total des dotations	66 832 €	68 822 €

**Les recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population** : location de la salle des fêtes, loyers communaux

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 592 128.42 €

	2022	2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	940.00	651.00
73 - Impôts et taxes	6 000.00	11 000.00
731- Impositions directes	73 125.00	61 272.00
74 - Dotations, subventions et participations	79 822.00	79 918.00
75 - Autres produits de gestion courante	11 040.00	11 040.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	521 007.94	428 247.42
Total recettes de fonctionnement	691 934.94	592 128.42

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public (téléphone, Enedis), et la vente de concessions dans le cimetière.

**Chapitre 73** : Il concerne principalement les recettes de la fiscalité locale.

**Chapitre 74** : Il comprend les dotations de l'Etat.

**Chapitre 75** : On y trouve les encaissements de loyers des logements communaux.

## B - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts en cours (réhabilitation de la gare et de l'école, agrandissement du foyer).

Les dépenses de fonctionnements de 2023 s'élèvent à 592 128.42 €

	2022	2023
011 - Charges à caractère général	355 071.36	401 734.32
012 - Charges de personnel et frais assimilés	43 500.00	48 554.00
014 - Atténuations de produits	6 336.00	6 336.00
65 - Autres charges de gestion courante	82 025.58	72 414.02
66 - Charges financières	3 000.00	2 600.00
Total dépenses réelles	489 932.94	520 638.34
Total dépenses d'ordre	2 002.00	60 490.08
Total dépenses de fonctionnement	691 934.94	592 128.42

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments municipaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les frais de reprographies, les contrats de maintenance, etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus et les subventions aux associations.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette (emprunt pour l'aménagement de logements dans l'ancienne école, travaux de la salle des fêtes et de la mairie) .

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

**En dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

**En recettes :** deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Les principaux projets pour 2023 sont les suivants :

- **Finition des travaux de l'église et du cimetière :**
  - o Complément gravier : 300 €
  - o Porche de l'église : réfection du sol (330 €) et de la toiture (7 713.20 €)
  - o Maçonnerie : travaux d'enduit (6 498 €)
- **Local technique :** pose de l'enduit (6 498 €)
- **Acquisition d'une chambre froide pour le hangar** (9 812.75 €), sur chape (1 460 €)
- **Défense incendie :** pose d'une nouvelle borne (4 244.12 €) et aménagement d'une aire de pompage (1 500 €)
- **Mise en place de l'adressage :** panneaux + pose (4 962.60 €)
- **Décoration de Noël :** 1 000 €
- **Réhabilitation des WC publics aux normes PMR :** maçonnerie (7 164 €) + plomberie et sanitaires (2 827 €)

Soit un budget global d'investissement de 204 529.16 € (238 816.50 € en 2022)

### a. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement prévues sont estimées à :

- Le fonds de compensation de TVA 2021 : 1 864 €
- La taxe d'aménagement (estimation) : 510 €
- Les subventions pour l'église : solde DETR 3 378 €, Région 4 000 €, Département 1 878 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 132 419.08 €
- Un virement depuis la section de fonctionnement pour un autofinancement de l'investissement (pas de nouvel emprunt) : 58 489.08 €

b. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses ont été constituées par les travaux d'équipements cités ci-dessus et le remboursement du capital des emprunts.

CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF)
- L'évolution du rôle de l'intercommunalité : les communes sont de plus en plus incitées financièrement à réaliser des transferts de compétence.



# Souvenirs, souvenirs



1943 3 Août



23  
Mars  
1952

**Vous  
les  
reconnaissez ?**

Mai  
1950



# Les Associations

## Comité des fêtes

Une belle équipe de bénévoles dynamiques, un hangar bien aménagé et un temps merveilleux, voilà les ingrédients pour bien réussir des fêtes ! Cette année, nous avons avancé la date des fêtes au premier week-end de juillet, nous trouvant du coup face à Eauze, mais c'est avec sérénité que nous avons préparé ce week-end de fêtes. Le programme était exceptionnel. Après le concours de belote du vendredi soir, retour de la course landaise à Lias !!! Et pour celle-ci, je remercie chaleureusement notre maire et ami qui a mis toutes ses connaissances au service du comité des fêtes pour nous aider à organiser et financer cette temporada. Une autre nouveauté avec l'organisation d'un concours de quilles par équipe qui a été bien suivi. Pour le reste, buvette et repas traditionnel du samedi soir animé par RDA et la pétillante Morgane ont comblé une assistance ravie. La randonnée et le repas du dimanche midi ont également été très appréciés. Nous ne pouvions pas terminer l'année sans une autre manifestation, le 2 septembre, nous avons accueilli le premier championnat national féminin de quilles par équipe. Beaucoup sont venues des quatre coins de la région Occitanie et Nouvelle Aquitaine, l'organisation du repas étant assurée par le comité des fêtes. Ce fut là aussi un succès. Je remercie Patrick Gourdon pour l'organisation de ce championnat qui s'est terminé vers 17h avec la remise des prix assurée par quelques maires de communes voisines et la venue exceptionnelle de notre député, David Taupiac ! Je profite de cet article pour une fois de plus renouveler mes remerciements à tous nos bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de toutes ces manifestations. Bravo à eux !



## Lias en Liesse

Malgré le froid qui s'était invité pour le dernier marché de Noël, de nombreuses personnes étaient présentes, ainsi que de plus en plus d'exposants.

Notre maire Bernard a eu encore le plaisir de présider le jury du traditionnel concours de gâteaux de Noël, qui était bien représenté par la participation de nombreuses Liassoises. Nous voulions encore remercier notre Alsacienne Ghislaine Jodin, pour son cours de gâteaux alsaciens : ce fut un très bon moment, et un très grand plaisir à la dégustation.



En juin, nous avons innové en proposant une soirée scène ouverte, qui à notre grande surprise a réuni énormément de public et de groupes musicaux locaux et aux styles différents. Nous remercions là aussi notre Guadeloupéenne Gaëlle Carême, pour son fameux rougail saucisse qui a régalé toutes les personnes qui avaient réservé.



Nous vous donnons rendez-vous le 10 décembre pour notre marché de Noël. En 2024, nous referons une soirée scène ouverte, date à déterminer encore, et sûrement d'autres événements.



## La Société de Chasse



La société de chasse de lias d'armagnac a tenue son assemblée générale Saison 2022/2023. L'assemblée a voté le bureau a été élu président D'andrea JérémY, vice président Thore Michel, secrétaire Ducamin Pascal, trésorier Darzarc Adrien.

Pour la saison 2023/2024 l'ouverture générale est le 10 Septembre, des chasses aux chevreuils seront organisées aux nombre de cinq le calendrier est affiché en mairie, nous organiserons aussi des chasses aux sangliers mais nous ne pouvons pas les prévoir à l'avance.

Amis chasseurs ou non, n'hésite pas à venir découvrir notre équipe.



# Vie Locale

Nous avons profité du passage de la pelle dans la commune pour planter l'olivier près du local de chasse.





Les voeux du

Maire

2023



Cérémonie du 8 Mai

suivie par les maillades  
auxquelles toute la population  
Liassoise a été invitée



# Nouveaux services à la population.



**Croix-Rouge  
Mobilités**

Véhicules partagés créateurs de liens

croix-rouge française



**L'UNITÉ LOCALE DE CAZAUBON  
VOUS PROPOSE  
LE TRANSPORT SOLIDAIRE**



**VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR UN RDV :  
MÉDICAL, ADMINISTRATIF OU AUTRES  
ON PEUT VOUS Y CONDUIRE.**

***CONTACTEZ-NOUS AU : 06 32 28 45 93***

Croix Rouge Française du Gers, Unité locale de Cazaubon  
Rue de la Brèche 32150 CAZAUBON

croix-rouge française



# BUS DENTAIRE GERSOIS



**DES SOINS  
PRES DE CHEZ VOUS  
SUR RENDEZ-VOUS**

**05 62 63 57 90**

**Le Bus Dentaire Gersois est équipé d'un  
fauteuil dentaire, d'un système de radiologie,  
qui se déplace dans votre village.**

**Une équipe médicale réalisera les premiers  
soins dont vous aurez besoin.**

**RETROUVEZ LES PERMANENCES  
DU BUS DENTAIRE GERSOIS  
DANS VOTRE MAIRIE.**



**Suivez-nous sur facebook  
CroixRougeFrancaiseGers**

## BULLETINS MUNICIPAUX



# LA PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Les faits de cambriolage sont en constante augmentation et la gendarmerie est très régulièrement saisie pour ce genre de fait qui peut autant toucher les locaux d'habitation ou les locaux d'entrepôt. Les auteurs ne manquent pas d'ingéniosité afin de se faire discrets auprès des victimes. Voyons les procédés les plus fréquemment rencontrés ci-dessous et les manières de les prévenir :

### La manière d'opérer



La plupart du temps, le ou les auteurs interviennent lorsque l'occupant est absent. Les effractions les plus rencontrées concernent les portes ou fenêtres et les auteurs peuvent se munir de divers outils tels que tournevis, pied de biche. Une fois à l'intérieur, ils sont à la recherche d'objets ayant de la valeur (bijoux, argent en espèce) et n'hésitent pas à fouiller la totalité de l'espace disponible.

Lorsque l'occupant est présent, l'auteur peut faire preuve d'ingéniosité afin de se faire passer pour un vendeur, démarcheur afin d'être invité à l'intérieur du domicile et de voler les biens de l'habitant. Faites preuve de vigilance. Personne n'a le droit de s'introduire chez vous sans votre accord.



### Les moyens de prévention

L'**Opération Tranquillité Vacances** a pour vocation de prévenir les faits de cambriolage en envoyant une patrouille de gendarmerie surveiller de manière régulière votre domicile pendant votre absence et en vous prévenant vous, ou une personne de confiance de votre choix de tout événement particulier.

Il s'agit d'un service que vous pouvez demander ou vous rendant dans la brigade de gendarmerie la plus proche ou en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique "OTV".

### Les gestes simples à mettre en place

- Prévenir vos proches ou voisins en cas d'absence afin que ceux-ci gardent un œil sur votre maison.
- Avant tout départ, évitez de laisser des objets de valeur à vue et conservez votre argent en espèce avec vous.
- Protéger votre habitation afin qu'elle soit plus sécurisée (clôture, portail, alarme).

**Si vous faites l'objet de démarchage ou qu'une personne vous semble étrange, signalez tout comportement suspect en composant immédiatement le 17.**

**La vigilance de CHACUN permet la sécurité de TOUS.**



### **Si vous êtes victime d'un cambriolage**



Prenez immédiatement contact avec la brigade de gendarmerie la plus proche. Si le cambriolage est en cours, ne prenez pas de risques inutiles, mettez-vous à l'abri et essayez de récolter le plus d'éléments à distance (plaque d'immatriculation si véhicule, nombre d'individus, description physique). Avant l'arrivée de la patrouille et afin de préserver les traces et indices, ne pénétrez pas les lieux et interdisez l'accès à toute personne avant l'arrivée des gendarmes.



Les gendarmes de la COB EAUZE

# PanneauPocket au service des habitants de la Commune

*La mairie s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.*

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

## Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

La commune diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

*Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 8600 collectivités plus facile et plus sereine.*

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !  
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape"

# La recette

Le waterzooï est une soupe-repas mijotée originaire de Gand en Belgique à base de poulet (ou de poisson). Le waterzooï est consommé essentiellement en période hivernale. Le terme waterzooï signifie littéralement en flamand "eau qui bout". Water signifie "eau" et zooï dérivé de l'ancien verbe zooïen signifie "cuire".

## Ingrédients

4 bas de poulet fermier (haut de cuisse + pilon)  
4 poireaux , parés et coupés en rondelles, en biais  
1 branche de céleri , parée, et coupée en tronçons en biais  
3 carottes , coupées en rondelles, en biais  
4 petites pommes de terre "grenaille" , coupées en deux  
1 oignon , coupé en lamelles  
1 bouquet garni (laurier, thym)  
1 l de bouillon de légumes  
50 g de beurre

## Pour la sauce

2 jaunes d'oeufs , légèrement battus  
100 ml crème fraîche  
1 cuillère à soupe de jus de citron  
Sel, poivre , fraîchement moulu

## Pour la garniture

2 cuillères à soupe de cerfeuil ciselé

## Instructions

Dans une poêle à fond épais, faire fondre le beurre à feu moyen/doux.

Faire revenir les poireaux, les pommes de terre, le céleri, les carottes et l'oignon pendant 3 minutes. Réserver.

Dans une cocotte à fond épais, placer les bas de poulet et le bouquet garni et verser le bouillon. Saler et poivrer, couvrir et porter à ébullition à feu vif.

Baisser le feu, couvrir et poursuivre la cuisson à feu doux pendant 20 minutes. Ajouter les légumes réservés.

Couvrir et prolonger la cuisson pendant 15 minutes, à feu doux.

Oter le bouquet garni.

## Sauce

Placer les jaunes d'œufs dans un grand bol.

Dans une casserole, faire chauffer la crème sans la faire bouillir.

La verser lentement sur les œufs en fouettant.

Verser ensuite le jus de citron en fouettant vigoureusement jusqu'à ce que le mélange ait la consistance d'une crème épaisse. Saler et poivrer.

Verser 2 louches de bouillon sur cette sauce et mélanger.

Transférer la sauce dans la cocotte et mélanger délicatement.

Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.

Répartir le waterzooï dans des assiettes creuses. Décorer de cerfeuil et servir avec du pain.



*Comment appelle-t-on un alcool test en terme culinaire ?*

*Un soufflé aux amandes.*

# Le coin du Geek

On parle beaucoup d'Intelligence artificielle. Qu'en est-il actuellement?



ChatGPT, développé par la société OpenAI, est un modèle d'intelligence artificielle, conçu pour générer du texte et accomplir diverses tâches de traitement du langage naturel. Ce chatbot (*robot logiciel pouvant dialoguer avec un individu*) utilise l'apprentissage automatique pour apprendre et comprendre les données textuelles provenant de sources variées, notamment les articles, les pages web et les informations fournies par les utilisateurs jusqu'en 2021.

Grâce à cet apprentissage il est en mesure de fournir un contenu en français et dans d'autres langues, aider les utilisateurs à trouver des informations, rédiger des textes avec une compréhension approfondie du sujet, répondre à des questions ou encore à accomplir des tâches spécifiques comme l'écriture d'œuvres de fiction ou la création d'œuvres musicales. Conçu pour minimiser les erreurs d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, il tente d'offrir ainsi un contenu prêt à l'emploi.

Que peut faire concrètement l'IA ?

ChatGPT se contente de répondre aux questions et problématiques de l'utilisateur et c'est déjà énorme. Toutes les petites tâches de réflexion de la vie courante peuvent être soumises à l'IA. Une opération mathématique complexe, un problème de logique simple, une leçon d'histoire...

Au quotidien, l'intelligence conversationnelle peut créer un régime alimentaire spécifique, un entraînement sportif dédié ou diagnostiquer certaines maladies en fonction de symptômes. Des possibilités qui ne sauraient remplacer une consultation avec un professionnel, rappelle l'IA à plusieurs reprises. Selon des chercheurs, l'intelligence artificielle ChatGPT fournit des informations de santé correctes la majorité du temps... mais, dans 20 % des cas, elles sont inexactes, voire fictives.

Quels sont les dangers de cette technologie ?

Bien que ChatGPT soit, pour l'heure, davantage bénéfique que dangereux pour l'homme, plusieurs problèmes majeurs peuvent se poser. La principale faiblesse de l'IA réside dans la limitation de ses connaissances. L'apprentissage s'étant terminé en 2021, les connaissances de l'IA sont faussées. Les réponses exigeant un savoir postérieur à cette année-là sont à prendre avec des pincettes. Dans certains cas, ChatGPT n'hésitera pas à mentir, et donnera une réponse totalement fautive.

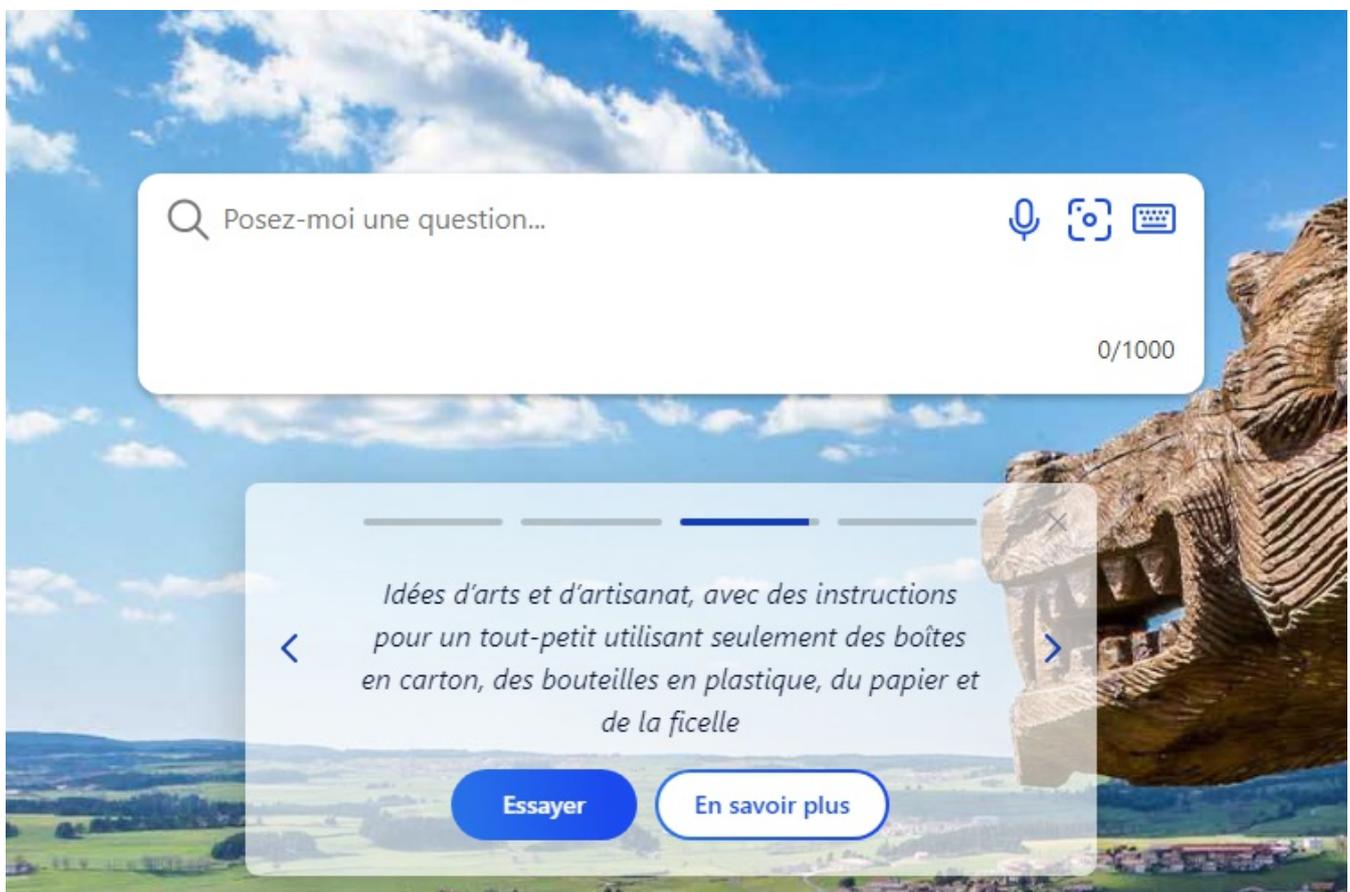
Seule la prochaine liaison à Internet en temps réel pourra résoudre cette lacune.

En plus de plagiat (faux "nouvel album" d'un groupe dissout), ChatGPT a créé de fausses histoires sur de nombreuses personnes à travers le monde et cite parfois même des sources inexistantes pour étayer ses récits. On parle alors d'hallucination dans les chatbots d'IA lorsqu'une machine fournit des réponses convaincantes, mais complètement inventées.



Vous voulez tester ChatGPT ?

Rendez-vous sur <https://www.bing.com>. Des questions type vous seront proposées et vous pourrez aussi laisser libre cours à votre imagination. Vous serez étonnés par les résultats mais n'oubliez pas de garder votre esprit critique.



# Carnet noir



Née le 5 Juin 1927 à Mauléon d'Armagnac, Simone a passé toute sa vie à Lias d'Armagnac sur l'exploitation agricole familiale avec son mari Charles et sa fille Colette



Secrétaire Communale pendant de nombreuses années et décorée de la médaille départementale et communale pour bons et loyaux services, Colette Cazes fut une figure aimée et respectée de notre commune



Joël Ray nous a quitté à l'âge de 71 ans après une vie de labeur au sein de notre village

# Les nouveaux arrivants



Michelle et Jean-Marie Plassan, passionnés de chevaux de courses, de chasse et de chiens recherchaient pour leur retraite un endroit réputé pour l'accueil chaleureux de ses habitants dans un large cadre de verdure. Ils sont tombés sous le charme de leur maison à Lias et sont enchantés de la qualité de vie qu'ils y ont trouvée.



Déjà bien connue des Liassois , Sabrina Thore , 32 ans, assistante de vie sociale , et Mickael Collin qui travaille dans le monde agricole, se sont installés en 2023 dans leur maison neuve au village .

Marielle Hitier , après avoir passé une partie de sa vie dans l'administration ministérielle , puis dans le milieu médical prend en 2022 une retraite bien méritée et emménage en août 2023 dans le calme et la tranquillité de notre village.



Valérie Van Waes est venue de Belgique rejoindre ses parents Michèle et Jacques après avoir trouvé un emploi de cadre dans la logistique à Mont-de-Marsan. Elle était déjà bien connue pour sa participation aux fêtes du village mais c'est maintenant une Liassoise à part entière.

# Les Professionnels Liassois

## L'annuaire

BAUDINO Patrick	Enduits façades Cabane dans les arbres	07.78.43.97.06 06.60.82.55.51 <a href="#">AIRBNB "Retour aux sources"</a> <a href="http://www.retourauxdeuxsources.fr">www.retourauxdeuxsources.fr</a>
BENTEJAC Marlène	Lac de truites Architecte	06.88.21.09.62
BIBE Colette	Vente armagnac	05.62.09.64.04
CAILLAVA Maïté	Croustade	05.62.09.64.05
CUYVERS Dominique	Psychothérapeute	05.62.08.72.28
DE CASTRO Sabine	La Tour de pizz	06.69.56.03.68 <a href="#">Facebook: la tour de pizz</a>
DEGANS Laura	Assistante maternelle	07.68.08.62.00 <a href="#">Facebook : Laura Pineaud</a>
DESTRUHAUT Christophe	Destruction de frelons Entretien parcs et jardins	06.38.70.94.79
DESANGLES Clément	Peintre en bâtiments	06.17.72.09.35
JOUENDET Loïc	Plombier	06.75.45.36.07
JODIN Ghislaine et Jean Louis	Gîte, table et chambre d'hôte	07.60.07.67.65 <a href="#">Facebook : aujardindepages</a>
LABORDE Patrick	Plombier	06.08.49.55.68
LAFFARGUE Chantal	Condiments, épices, fruits secs	06.24.96.72.42
LEWER Simon	Récupération matériaux	05.62.09.98.38
PINANA PENA Emilie	Création bijoux, tableaux	06.99.08.91.06 <a href="#">Facebook : féérie création</a>
SEB'AUTO	Garage auto	06.42.56.99.00
SYNNAEVE Martine	Pension canine	06.16.62.66.98
VOUGO Vanessa	Aide à domicile	06.34.60.34.70
Producteurs de vins	Domaine de Joÿ Domaine de Tariquet Les Gascons dans le pré	05.62.09.03.20 05.62.09.87.82 05.62.09.50.23

# La petite Liassoise utile

## La Mairie

Tél. : 05.62.08.71.11  
mail : mairieliasdarmagnac@wanadoo.fr  
Site web : <http://www.liasdarmagnac.fr>

Les horaires :  
Lundi après-midi : 13h à 17h  
Jeudi : 8h– 12h et 13h à 17h

## Services publics

Nous vous rappelons que la Perception de Cazaubon est définitivement fermée.

Désormais c'est la Trésorerie Principale de Condom qui percevra les impôts locaux et sur le revenu. La trésorerie de Nogaro ne s'occupe plus des particuliers depuis le 01 janvier 2020.

## Location de la salle

pour les Liassois	80 €
pour les non Liassois	150 €
Chambre froide pour 36h :	20 €

## Location du Hangar

Pour les Liassois exclusivement  
Participation aux frais et  
utilisation de la chambre froide 50€

## Numéros d'Urgence

Pompiers .....	18
Gendarmerie .....	17
SAMU .....	15
Centre Anti-Poison.....	05.61.77.74.47
Pharmacie d'Estang.....	05.62.09.63.30
Permanence Docteur Bortolazzo le jeudi .....	05.62.09.66.18
Vaccination.....	0800 72 32 32